REGLEMENT PARTICULIER EPREUVE

Nom: Endurance motos et Quads.

Type:

Endurance tout terrain motos et quads, soit en solo, soit en équipage de 2 pilotes. Epreuve inscrite au calandrier et soumise au règlement UFOLEP.

Fédération d'appartenance: UFOLEP 23

Date: 22 Mars 2020

<u>Lieu</u>: Les Fayes - 23000 LA BRIONNE

Longueur du circuit: 5 km

Largueur : de 5m en moyenne à 6 m maximum

Largueur de la ligne de départ : 30m

Heure de début : 6h30

Heure prévue de fin : 20h00

LES PARTICIPANTS

Licences admises: UFOLEP ou licence à la journée

Nombre total prévu: 150 motos et 150 quads (2 course différentes)

Catégories: Motos à partir de 85cc type cross enduro et quads

Motos: Coupe circuit obligatoire

Quads: Bomber avant et arrière, coupe circuit bracelet obligatoire

ENGAGEMENTS

Les engagements d'un montant de 40€ solo et 60€ équipage sont à adresser avant le 12Mars 2020 au club organisateur :

Didier GIVERNAUD 3, rue de la gare 23000 LA BRIONNE

DEROULLEMENT DE L'EPREUVE

Endurance de 3H 00 motos et quads. Avant chaque départ de manche un Marchal effectuera un tour de circuit pour vérifier que les commissaires sont en place et que la piste soit libre.

Après chaque manche un Marchal prévient les commissaires de la fin manche.

Départ par vagues.

Chronométrage par transpondeurs.

Caution de 75€ par pilotes et 5€ à régler au contrôle administratif par pilote pour les transpondeurs.

Circuit fermé par arrêté préfectoral et délimité par des banderoles.

PROGRAMME

Les pilotes régulièrement inscrits à l'épreuve doivent présenter leur licence UFOLEP de la saison en cours, le permis de conduire de la cylindrée appropriée pour leur machine ou le CASM et être présents dans le parc pilote à l'heure prévue par le règlement particulier de l'épreuve, et de participer aux essais obligatoire (1tour par pilote).

Lieu et date: Les Fayes 23000 LA BRIONNE 22 Mars 2020

Horaires : 6h30 à 20h00

Contrôles administratifs:

- Samedi 21 mars de 15h00 à 18h00
- Dimanche 22 mars 6h30 à 7h30

Contrôles techniques (en parc fermé):

- Samedi 21 mars 15h00 à 18h00
- Dimanche 22 mars de 6h30 à 7h30

Toute machine non conforme aux règlements de sécurité en vigueur sera refusée.

Départ par vagues : par vague 10 motos

Essai: 1 tour de reconnaissance obligatoire par pilote.

PARC PILOTES:

Accès réservé aux pilotes, mécaniciens et panneauteurs.

Un véhicule + remorque sera admis équipé d'un extincteur.

Aucun autre véhicule ne sera admis.

Le tracé des allées d'accès aux secours et sorties devra être libre et respecté.

Les mini motos et vélos sont interdits sur tout le site le jour de l'épreuve.

Des sanctions (élimination) seront prises vis à vis du pilote concerné.

Les barbecues aussi bien gaz que charbon de bois sont strictement interdits dans l'enceinte du parc pilote.

Tout pilote est responsable de son comportement ainsi que celui de ses accompagnateurs.

Tout comportement antisportif pourra être sanctionné.

SERVICE MEDICAL

Le service médi	al sera assuré par
-----------------	--------------------

- <u>un médecin</u>:
- une ambulances: +6 secouristes type CFAPS + poste de secourt fixe (liste joint au dossier)

SECURITE

Communications:

Téléphone portable pour relier le directeur de course, le service médical + talkies walkies

Sécurité du circuit et des usagers :

1 parking est réservé aux spectateurs.

Enumérer les dispositions prises au niveau de la circulation et du stationnement (arrêtés municipaux).

Sens unique du chemin rural n° 19 allant du parking public à la route communale n° 1 (voir plan ci-joint).

<u>Sécurité des compétiteurs</u> :

6 Marchal et 12 commissaires de pistes seront répartis sur le circuit (liste jointe au dossier général). Ils seront tous équipés d'un extincteur. Des extincteurs seront également à disposition sur l'aire de départ et auprès de la direction de course.

Casque homologué : norme française (étiquette verte NF), norme européenne (E suivi du N° du pays et du N° d'homologation) et attaché, maillot à manches longues, lunettes, gants, protection pectorale et dorsale, protection de guidon et bottes renforcées.

STAND et RAVITAILLEMENT

Un stand d'une surface de 12 mètres carrés, sera mis à la disposition des pilotes, solo ou équipage, mécaniciens et le matériel, un extincteur et d'un tapis étanche et absorbant conforme aux normes FIM sous leur machine pour tout ravitaillement carburant ou séant de mécanique (moteur arrêté). Le carburant devra être stocké dans des jerricans conforme et contenir 20 litres d'hydrocarbures maximum. Les ravitaillement et réparations mécanique ne peuvent s'effectuer qu'à l'intérieur stand de l'équipe.

Sécurité des spectateurs :

Plusieurs sites sont réservés aux spectateurs en surplomb de la piste **protégés** par une clôture.

5) Assurance:

Une assurance "responsabilité civile" couvrant les risques encourus par les pratiquants et l'ensemble des personnes associés à l'organisation a été souscrite auprès de l'assurance :

CLASSEMENT

Par points suivant le règlement UFOLEP en vigueur

RECOMPENCES

<u>Rappel</u>: Les PRIX et PRIMES en ESPECES sont INTERDITS à l'UFOLEP. Un licencié UFOLEP acceptant de recevoir, même à titre exceptionnel, de l'argent en échange de la pratique du sport, encourut des sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation.

Coupes remises aux 3 premiers de chaque catégorie à l'issue de l'épreuve.

RECLAMATION

Suivant règlement UFOLEP en vigueur

ENVIRONNEMENT

ATENTION:

Tous pilotes devront laisser leur stand propres, et d'évacuer leurs déchets. Le jet de tracts, journaux, prospectus, emballages, objets ou produits quelconques sur la voie publique ou dans la nature est rigoureusement interdit à toutes personnes présentes participants et spectateurs.